



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR 6 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 23

Date de convocation du Comité : 28 mars 2023

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et Rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
CASATO Didier	SM Berre et Rieu		
TITULAIRES REPRESENTES :			
Messieurs	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	DEMANGEOT François (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe
	IZARD Alain (SM Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	DEVIC Bernard (SIAH CORBIERES MARITIMES)	représenté par	PUJOL Michel

 **Invités :**

Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR
M. PIEDRA Raphaël, adjoint à la mairie de Trèbes
Mme PERREE Isabelle, agent SMMAR, Coordinatrice secteur Aude Centre
M. MAZARE Guillaume, agent SMMAR, chargé de mission PAPI
M. SANS Kriss, agent SMMAR, chargé de mission GEMAPI et planification territoriale
M. CLUZEL Philippe, agent SMMAR, Chargé de mission PGRE
M. BALUFIN Etienne, agent SMMAR, Animateur/ Coordonnateur secteur BVA
M. SEVENIER Bastien, agent SMMAR, Chargé d'aménagement du territoire
Mme BAILLE Emilie, agent SMMAR, Animatrice SAGE secteur HVA et FRESQUEL

 **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11
M. GINIES Alain, conseiller départemental et délégué titulaire CD11
M. BARO Hervé, conseiller départemental et délégué suppléant CD11
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA
M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre
M. IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu
M. VERGE Jean Luc, délégué titulaire SIAH FRESQUEL
M. AZAIS DE VERGERON Gilles, délégué titulaire du SIAH Fresquel
M. DEVIC Bernard, Délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes
M. GERARD Eric, Payeur Départemental
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR
M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services

La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h05.

Le Président procède à l'appel, soit 23 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Jean Paul FAURAN a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M le Président introduit la séance en rappelant les difficultés rencontrées par les syndicats mais aussi le SMMAR à obtenir le quorum lors des comités syndicaux et tient à remercier les élus qui font le déplacement et même 2 heures de route pour venir aux réunions. Cela montre leur implication pour le territoire. A cet effet il met en avant Monsieur Christian ARAGOU délégué du SMAH HVA habitant sur la commune de Le Bousquet.

M le Président informe de sa présence à la commission géographique de l'Agence de l'Eau qui s'est déroulée à Montpellier le 5 avril. Il précise que M Lacombe, Président de la CLE du SAGE des Basses plaines étaient également présents. Lors de cette réunion, M le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a repris les propos du Président de la République lors de la présentation des 53 mesures en faveur de l'eau avec la nécessité de s'adapter au changement climatique qui évolue très vite.

M Lacombe ajoute que pour cela les SAGE devront jouer un rôle plus important.

M Fabre espère une réelle prise de conscience générale de l'ensemble de la population sur cette problématique.

M le Président félicite les 3 agents du SMMAR qui ont parcouru le marathon de Paris.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Rapport d'activité 2022

Présentation du rapport d'activité 2022 par Mme Martinez.

Le rapport sera envoyé aux membres du comité syndical dans les prochains jours.

M Dedies félicite l'agent en charge des comptes rendu des réunions liées au plan de gestion des zones humides qui sont très détaillés et accessibles.

M le Président précise que les premiers travaux inscrit au PAPI 3 devrait démarrer en début d'année 2024.

Concernant le projet du Rec de Veyret, il rappelle la forte opposition sur la commune de Montredon de Corbières. Ce sujet questionne et divise. Il inquiète aussi avec la peur d'une ZAD ou d'une radicalisation sur le site lorsque les sondages devront être réalisés au cours de l'année 2023.

2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 9 mars 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 9 mars 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023.

3. Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Président laisse la parole à Isabelle Martinez afin de présenter le Compte de gestion 2022.

Résultats budgétaires de l'exercice

02800 - SMMAR - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	455 206,84	3 842 243,95	4 297 450,79
Titres de recette émis (b)	312 847,22	2 929 742,56	3 242 589,78
Réductions de titres (c)	1 731,72	2 268,00	3 999,72
Recettes nettes (d = b - c)	311 115,50	2 927 474,56	3 238 590,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	455 206,84	3 600 156,24	4 055 363,08
Mandats émis (f)	266 388,03	3 110 910,27	3 377 298,30
Annulations de mandats (g)		6 408,59	6 408,59
Depenses nettes (h = f - g)	266 388,03	3 104 501,68	3 370 889,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	44 727,47		44 727,47
(h - d) Déficit		177 027,12	177 027,12

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02860 - SMMAR - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 202

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	39 617,10		44 727,47		84 344,57
Fonctionnement	406 439,61		-177 027,12		229 412,49
TOTAL I	446 056,71		-132 299,65		313 757,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	446 056,71		-132 299,65		313 757,06

Le Président soumet au Comité Syndical le rapport relatif à l'approbation du Compte de Gestion du SMMAR, exercice 2022, dressé par M. Eric GERARD, payeur départemental.

Après présentation du Budget Primitif 2022, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du Compte de Gestion dressé par M. le Payeur Départemental,

Après s'être assuré que M. le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Vu l'absence de remarque, le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, approuve le Compte de Gestion 2022.

4. Approbation du Compte administratif 2022

Après l'approbation du Compte de Gestion 2022, le Président demande que soit procédé à l'élection d'un rapporteur du Compte Administratif 2022 : Monsieur Michel JAMMES, Vice-Président du SMMAR est élu par le Comité Syndical.

Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR, quitte momentanément la séance pour la présentation du Compte Administratif 2022.

M. JAMMES soumet à l'assemblée le rapport relatif au Compte Administratif 2022 qui fait apparaître :

➤ En section de Fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Opérations réelles	3 023 559.47€	2 923 532.72 €
Opérations d'ordres	80 942.21 €	3 941.84 €
Section Fonctionnement : Total Exercice N	3 104 501.68 €	2 927 474.56 €
Soit un Déficit de FONCT. 2022	- 177 027.12 €	
Report de l'Excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur	0 €	+ 406 439.61 €
TOTAL de Fonctionnement cumulé	3 104 501.68 €	3 333 914.17 €
Solde de Fonctionnement Cumulé	+ 229 412.49 €	

➤ En section d'Investissement :

Investissement	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Opérations réelles	262 446.19 €	230 173.29 €
Opérations d'ordres	3 941.84 €	80 942.21 €
Section d'investissement : Total Exercice N	266 388.03 €	311 115.50 €
Soit un Excédent d'INVT. 2022	+ 44 727.47 €	
Report de l'Excédent d'investissement de l'exercice antérieur	0 €	39 617.10 €
TOTAL d'Investissement cumulé	266 388.03 €	350 732.60 €
Solde d'Investissement Cumulé	+ 84 344.57 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 : + 313 757.06 €

Vu l'absence de remarque, le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, approuve le Compte Administratif 2022 avec un résultat excédentaire de + 313 757.06 €.

5. Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023

Le Président soumet au Comité Syndical les résultats de clôture de l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Déficit de l'exercice 2022 : - 177 027.12 €

- Excédent de l'exercice antérieur : + 406 439.61 €

Soit un excédent cumulé de : + 229 412.49 €

• Section d'Investissement :

- Excédent de l'exercice 2022 : + 44 727.47 €

- Excédent de l'exercice antérieur : + 39 617.10 €

Soit un excédent cumulé : + 84 344.57 €

Le Président indique que :

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de + 229 412.49 €, sera affecté, en totalité, au Budget Primitif 2023 au compte R002 « Excédent antérieur reporté Fonctionnement » ;

De même, l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de + 84 344.57€, sera affecté, en totalité, en recette au compte R001 « Excédent d'investissement reporté ».

Le Comité syndical à l'unanimité des voix constate l'excédent de 2022 de + 313 757.06 € et affecte l'excédent de fonctionnement 2022, comme proposé ci-dessus, soit 229 412.49 € au compte R002 « excédent antérieur reporté Fonctionnement » et 84 344.57 € au compte R001 « Excédent d'investissement reporté »

6. Approbation du Budget Primitif 2023

Le Président soumet au Comité Syndical le rapport relatif au Budget Primitif 2023.

Avec les opérations d'ordres,

- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 534 843.41 € après affectation en totalité de l'excédent d'investissement antérieur (+ 84 344.57 €)

- pour la section de fonctionnement, avec l'affectation de l'excédent de fonctionnement antérieur au Budget Primitif 2023 (229 412.49), la section s'équilibre à 3 360 366.75 €

BP 2023	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 630 366.75 €	3 630 366.75 €
Investissement	534 843 .41 €	534 843 .41 €
Total général BP 2023	4 165 210.16 €	4 165 210.16 €

DEPENSES 2023

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Elles s'élèvent à 3 630 366.75 € et correspondent aux :

- le plan d'actions du SMMAR
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Frais financiers
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre

▪ CHARGES A CARACTERE GENERAL – Chapitre 011 et 65 (informatique)

Les charges de fonctionnement à caractère général s'élèvent à : **381 975.58€**

Les charges à caractère général référencées ci-dessus ne font l'objet d'aucun financement.

Elles sont en augmentation par rapport à 2022, notamment en rapport avec l'inflation du coût des énergies et des fournitures, les frais liés aux nouveaux locaux (loyer 20 000€), fluide et augmentation de l'assurance du fait que ce soit une structure modulaire (estimation +20 000€), mise en place d'outils pour répondre à la réglementation RGPD, augmentation des frais de maintenance des stations de suivi hydrométrique et prévisionnel sur risque de contentieux (2 affaires actuellement en cours devant la cour d'appel)

Il est également compté ici l'étude Gouvernance GEMAPI, financé à 80 %.

▪ CHARGES DU PERSONNEL – ELUS ET COS – Chapitre 012 et 65 (élus)

Pour l'année 2023, les charges de personnel et indemnité des élus s'élèvent à : **1 935 000 €** Cette hausse s'explique par les prévisions de la masse salariale des agents, selon les projections présentées au chapitre IV, l'impact de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022, la mise en place du CIA à la demande de la CRC, la revalorisation du régime indemnitaire sur le modèle du Conseil Départemental de l'Aude, la revalorisation des salaires de Catégorie C (revalorisation SMIC) et le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 2% par an.

▪ FRAIS FINANCIERS – Chapitre 16

Il s'agit de frais liés au remboursement de la ligne de trésorerie (frais de dossier, intérêts...). **8 138 €**

La ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € effectuée en 2022 n'est pas à ce jour remboursée en totalité et reste valable jusqu'en octobre 2023

▪ LES OPERATIONS D'ORDRE

Ces frais correspondent aux dotations aux amortissements pour **159 635.17 €**

▪ LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

En cas d'annulation de titres sur titres antérieurs pour **14 107 €**

▪ PLAN d' ACTIONS 1 131 511 €

Cf détail du plan d'actions

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Elles s'élèvent à 534 843.41 € et correspondent aux :

- Plan d'actions du SMMAR
- Immobilisations corporelles et incorporelles
- Opérations d'ordre

PLAN d' ACTIONS 360 498 €

Cf détail du plan d'actions.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 136 582.74 €

Il s'agit des dépenses de matériel roulant, informatique, licences, développement de bases de données (SHYVAA, OGERISK, STYX, SIG, GED, 24.7,...) et mobilier.

OPERATIONS D'ORDRES

Ces frais correspondent aux subventions d'investissement transférées pour **37 763.08 €**

III. Plan d'actions :

DEVELOPPER LA CONNAISSANCE – BP 2023 : 209 400 €

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION ET A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PUBLICS SCOLAIRES, GRAND PUBLIC, ACTEURS SOCIAUX, ECONOMIQUES, ELUS, PARTICULIERS.

Cadre financier : PAPI 2 et 3 et CBV

BP 2023 prévisionnel : 154 400 €

4 campagnes de communication définies pour l'année 2023 :

- Aud'Alabri (Réduction de vulnérabilité)
- Entretien des cours d'eau (CBV)
- Sècheresse – économie d'eau (CBV)
- Prévention des inondations (PAPI 3)

Tout au long de l'année, intervention en sensibilisation auprès des scolaires, communication sur les réseaux sociaux et site internet, création de plaquettes, mise à disposition de l'Exp'Eau...

DEFINITION ET PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ETUDES D'ALEAS PAPI

Cadre financier : PAPI

Evaluation locale de la nature et des impacts du changement climatique sur les phénomènes de crues du bassin versant. Définition d'une doctrine pour la prise en compte du changement climatique dans les études d'aléas et autres actions PAPI

Lancement en fin d'année.

BP 2023 prévisionnel : 10 000 €

ELABORATION DU PAPI 3 SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE DE LA BERRE ET DU RIEU ET FIN DU PAIEMENT DES ETUDES

Cadre financier : PAPI 2

Fin du paiement des Etudes préalables à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention de la labellisation du PAPI 3 sur le bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Et actions de communication sur le PAPI

BP 2023 prévisionnel : 35 000 €

CREATION D'UN OBSERVATOIRE

Cadre financier : PAPI 3 – Nouvelle opération

Objectif du projet :

- Disposer d'un outil numérique accessible aux partenaires et au grand public, permettant une meilleure appropriation des données relatives aux risques inondation sur l'ensemble du territoire du SMMAR.
- Permettre une meilleure intégration de la politique GEMAPI dans l'aménagement du territoire pour les EPCI FP
- Disposer d'un outil permettant d'évaluer les politiques de manière qualitative et quantitative
- Disposer d'un outil intégrant de sensibilisation/communication pour tous les publics

En 2023, il s'agit de lancer la démarche.

BP 2023 prévisionnel : 10 000 €

MISE A JOUR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE ET DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Cadre financier : PAPI 3

Poursuite de l'appui aux communes dans l'élaboration et ou la mise à jour de leurs PC.

Continuité de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Plan Communaux de Sauvegardes « PCS 2.0 » : Suivi du marché, Accompagnement des communes dans cette démarche, Organisation des lots et des bons de commandes du marché, Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..) Organiser et suivre l'ensemble des réunions doctrinales préalable à l'élaboration des PCS2.0

Mise en place de plan intercommunaux de sauvegarde. Passer le marché, accompagner les intercommunalités (agglomérations dans un premier temps). Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..) Organiser et suivre l'ensemble des réunions.

Lancement d'un nouveau marché

BP 2023 prévisionnel : 60 000 €

ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE SDAL (SYSTEME D'ALERTE LOCAL)

Cadre financier : PAPI 3 – nouvelle opération

L'opération consiste à étudier la faisabilité de la mise en place d'un ou plusieurs systèmes d'avertissement locaux sur certains sous-bassins versants du fleuve Aude sur la base de deux étapes fondamentales détaillées ci-dessous, afin de pouvoir, en fin de PAPI3, tendre vers l'installation de ce(s) SDAL sur les secteurs sur lesquels la pertinence d'un tel dispositif aura été démontrée

BP 2023 prévisionnel 10 000 €

RENFORCEMENT DU SUIVI PLUVIOMETRIQUE - AIDE A LA GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI 2 ET 3

En cas de précipitations susceptibles de provoquer des débordements de cours d'eau, le SMMAR et ses partenaires associés (SDIS et département de l'Aude) bénéficient d'un dispositif renforcé, assuré par PREDICT, ainsi que depuis 2021 de Météo France pour :

- Anticiper les événements météorologiques à risque pouvant occasionner des inondations,
- Gérer au mieux les événements durant les crises en bénéficiant d'un appui technique d'aide à la décision afin de déclencher au mieux les plans d'actions et d'interventions à échelle des bassins versants,
- Appuyer la structure dans le cadre des Exercices ORSEC Inondation avec les partenaires institutionnels

Réalisation d'un classeur opérationnel d'astreinte

BP 2023 prévisionnel 67 831 €

SUIVI HYDROMETRIQUE DES BASSINS VERSANTS AUDE ET BERRE / MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES HYDROMETRIQUES ET SYSTEMES DE TELETRANSMISSION / STATIONS COMPLEMENTAIRES

Cadre financier : PAPI 2 et 3

Mise en place de stations hydrométriques au droit des ouvrages (déversoirs), installation de pluviomètres et de stations en rivières (suivi crues et étiages), suivi et maintenance

Repose de la station de la Nielle, achat des stations du Karst et pose de nouvelles stations (prévisionnel : Dignes de Sallèle, couloir endigué, et plaine) Et développement du réseau de mesure dans le cadre de l'appel à projet national du SYADEN

BP 2023 prévisionnel : 182 237 €

REPERES DE CRUES et LAISSES DE MER : Fabrication, Nivellement et Pose

Cadre financier : PAPI 2 ET 3

Fabrication, nivellement et pose de 200 repères de crue et laisses de mer sur le bassin audois, Suivi du marché passé avec la société OPALE.

Fabrication, nivellement et pose des repères de crues:

- Identification des repères 2018 et 2020 sur la base SMMAR et DREAL
- Vérification sur le terrain et élaboration des fiches projets
- Elaboration des bons de commandes pour la fabrication, le nivellement et la pose

Pose des repères sur les bassins versants : Fresquel, Trapel, Orbiel, Clamoux, Lauquet, Vallée de l'Aude Carcassonne/Limoux.

BP 2023 prévisionnel : 34 600.59 €

POURSUITE DES DEVELOPPEMENTS DES OUTILS DE GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI

Evolution des outils de gestion de crise inscrits dans le PAPI 2

Au début du PAPI 2, le SMMAR ne possédait aucun outil de gestion de crise

Dans l'état actuel des choses, des limites technologiques ne permettent pas la mise en place pérenne de passerelles entre ces différents outils. Suite à ce constat, le SMMAR a pris conscience des forces et des faiblesses de ses outils de gestion de crise, et souhaite les consolider définitivement en développant progressivement tout au long du PAPI 3 un outil unique de gestion de crise, qui s'apparenterait à une fusion de tous ses outils de gestion de crise actuels. Cet outil, qui serait à la fois accessible sur smartphone ou sur ordinateur, et dont les objectifs reprendraient ceux des applicatifs Ogerisk, SHYVAA, 24.7, aurait également pour objectif de conforter la place du SMMAR en tant qu'acteur impliqué dans la gestion d'une crise.

BP 2023 prévisionnel : 60 660 €

ADAPTER LE TERRITOIRE – BP 2023 : 158 000 €

ETUDE ALEA VULNERABILITE DES COMMUNES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE, DE LA BERRE ET DU RIEU

Cadre financier : PAPI 2

Finalisation de la Réalisation de cartographies de l'aléa (inondation fluviale et ruissellement) sur les communes pré-identifiées du bassin afin d'améliorer la connaissance. Suite à la crue de 2018, 2020 et aux épisodes orageux de 2021 prises en compte des communes hors révision de PPRi.

BP 2023 prévisionnel : 123 000 €

Réalisation d'une étude d'aléa pour l'Hôpital de Carcassonne

Suite à une réunion avec les services de l'Etat et la direction de l'hôpital, il est proposé de réaliser une étude l'aléa sur l'accès au centre hospitalier

BP 2023 prévisionnel : 20 000 €

APPEL A PROJET CONCERTATION CITOYENNE

Cadre financier : (Action hors cadre – Appel à Projet de l'Agence de l'Eau RMC)

Dossier sous couvert des SAGE Haute Vallée de l'Aude et Fresquel

Il est proposé de valoriser les actions de lutte contre l'érosion des sols menées individuellement par les exploitants agricoles et les habitants (particulièrement la plantation de haies) via une série documentaire tournée dans l'Aude (sur le secteur hydrographique couvert par le SMMAR). La réalisation de cette dernière servant de phase d'écoute, de prétexte à l'organisation de chantiers participatifs et de matériau audio-visuel pour l'organisation de ciné-débats.

Ce projet contribuera aux missions de sensibilisation/formation (par le reportage) et de gestion des milieux aquatiques (par la démultiplication d'actions de lutte contre l'érosion des sols) du SMMAR. Des partenaires (Réseau 11, CA11) et des acteurs locaux (AOCSOLS, Arbre et Paysage 11) ainsi qu'universitaires (LISST-CIEU, INRAE) seront également associés au projet.

Sous réserve de l'éligibilité à l'appel à projet (résultat avant l'été 2023)
BP 2023 prévisionnel : 15 000 €

REFLEXION STRATEGIQUE ET DEFINITION D'UNE DOCTRINE SUR LE RUISSELLEMENT DIFFUS EN LIEN AVEC LA GEPU ET PRIORISATION DES ETUDES A ENGAGER

Sur la base des analyses menées par le CEREMA (méthode EXZECO) et l'IRSTEA (méthode IRIP), une priorisation des communes du bassin versant les plus soumises au risque de ruissellement sera élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat, tant sur les secteurs urbains que sur les secteurs plus agricoles.

Une doctrine de gestion du ruissellement sera élaborée de manière collaborative, et déployée à l'échelle du territoire du bassin versant.

Cette connaissance sera partagée à l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, structures gestionnaires... pour une intégration globale de cet aléa dans les politiques d'aménagement du territoire.

Temps de travail interne

SE PROTEGER DU RISQUE – BP 2023 : 290 000 €

ÉTUDES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Cadre financier : PAPI

Poursuite de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et préconisations des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (publics, entreprises et particuliers).

Développement d'actions de communication spécifique pour inciter à la réalisation de diagnostic et des travaux préconisés

BP 2023 prévisionnel : 280 000 € + 10 000 € communication

PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES – BP 2023 : 91 280 €

DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE.

Cadre financier : CBV

Le SMMAR a réalisé, au cours des années précédentes, les inventaires de l'ensemble des zones humides présentes sur le territoire. Il dispose, à ce jour, des données cartographiques et descriptive de chacune de ces zones à l'échelle du bassin versant. Désormais, il convient de valoriser ces données et de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutionnels et professionnels dont le milieu agricole), le Plan de Gestion Stratégique des Zones humides qui constitue le document cadre à l'échelle des bassins versants (Aude, Berre et Corbières-Maritime) ; il permet d'identifier et de prioriser les enjeux sur les zones humides selon le degré de pressions qui pèsent sur leurs fonctions hydraulique/hydrologique, biogéochimique et biologique.

Finalisation du plan après une dernière série d'ateliers de concertation à l'été 2023

BP 2023 prévisionnel : 71 080 €

ETUDE EVALUATION ET REDUCTION DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LES MILIEUX ET LES USAGES

Cadre financier : (Action hors cadre)

Fin de l'Etude visant à déterminer l'impact des éclusées de l'Aude d'un point de vue morphologique, physicochimique, vis-à-vis des espèces piscicoles et des usages : il s'agira de proposer des solutions pour réduire ces impacts.

BP 2023 prévisionnel : 20 200 €

AMELIORER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE L'EAU – BP 2023 : 175 000 €

ETUDE DE RESTRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE DES SAGE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS AUDE, BERRE ET CORBIERES MARITIMES

Cadre financier : CBV

Réflexion sur une modification de la structuration des SAGE afin de répondre aux problématiques de gestion des eaux et milieux aquatiques observés à l'échelle du périmètre du SMMAR

BP 2022 prévisionnel : 120 000 €

EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF

Cadre financier : CBV - Opération nouvelle

Etude menée en collaboration avec EDF pour évaluer le potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF sur le Bassin versant. Estimation totale de l'opération 50 000 €

BP 2023 prévisionnel : 15 000 €

ETUDE DE CONNAISSANCE DES DEBITS D'ETIAGE DE L'ORBIEU ET DE SES AFFLUENTS

Cadre financier : CBV - Opération nouvelle

A l'échelle du bassin versant de l'Aude, une étude des volumes prélevables qui a permis de caractériser un déficit global de l'ordre de 37 Mm³ net à l'étiage. Pour le bassin versant de l'Orbieu, le déficit s'établit à près de 1 Mm³. Dans ce contexte hydrologique déficitaire, de nombreux projets de retenue ont été recensés à l'échelle du bassin versant. Compte tenu du déficit de données sur ce sujet, tant pour l'Orbieu amont que pour ses affluents, une étude de connaissance s'avère nécessaire

Tranche ferme : Identifier les capacités productives des sous-bassins versants de l'Orbieu et de ses affluents dans l'optique de favoriser la mise en place de stockages hivernaux, utilisables en période d'étiage en substitution des prélèvements dans le milieu. Cette action doit contribuer au respect du débit d'objectif de l'Orbieu à Villedaigne, en fermeture de bassin.

BP 2023 prévisionnel : 40 000 €

EVALUATION DE LA GESTION QUANTITATIVE EN VU D'UN PTGE

L'objectif est un projet de territoire pour la gestion de l'eau est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique

Le PTGE doit être construit et décliné en cohérence avec le PGRE actuel et doit s'attacher à prendre en compte la solidarité amont/aval qui prévaut depuis l'origine de la démarche

Le PTGE doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs ...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

En 2023, Lancement de la réflexion en collaboration avec l'Agence de l'Eau

Budget Prévisionnel : Temps de travail des agents

DESIMPERMABILISATION NOUVEAU SIEGE DU SMMAR

L'agence peut accompagner la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation des eaux de pluie.

Les types de travaux éligibles sont : désimperméabilisation, noues, jardins de pluie, structures alvéolaires ultra légère, tranchée drainante, cuve de récupération/réutilisation, toitures végétalisées stockantes ou tout autre système permettant de déconnecter les eaux pluviales du réseau.

La simple désimperméabilisation (passe d'une aire imperméable en espace vert) n'est pas éligible. Un ouvrage spécifique de gestion des écoulements et de l'infiltration est nécessaire. Plus globalement, on incite vers une solution assez ambitieuse.

Le taux maximal d'aide est de 50 %. Il y a un coût plafond de 40 €/ m² de surface active déconnectée.

Budget prévisionnel à définir

APPLIQUER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE – BP 2023 : 153 000 €

IDENTIFICATION DU ROLE HYDRAULIQUE DES MERLONS DE BORD D'AUDE EN REGARD DU DECRET « SYSTEME D'ENDIGUEMENT » DU 12 MAI 2015 ET L'APPLICATION DE LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE

Cadre financier : PAPI

Modélisation hydraulique visant à identifier les tronçons de merlons qui jouent potentiellement un rôle de protection des enjeux habités, et susceptibles d'être classés à terme en système d'endiguement ; analyse foncière ;

Option : analyse géotechnique des merlons susceptibles d'être reclassés en systèmes d'endiguement

Finalisation en 2023

BP 2023 prévisionnel : 83 000 €

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU FLEUVE AUDE

Cadre financier : CBV

La gestion du fleuve AUDE reste un sujet récurrent (premières approches en 2007) pour lequel l'Etat, constatant son « insuffisance » (financière/humaine) à mettre en œuvre une politique de gestion satisfaisante et cohérente de ce patrimoine, a souhaité que le SMMAR saisisse l'opportunité d'évaluer toutes possibilités de transfert de celui-ci, en sa qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) légitime à l'échelle du bassin versant. A travers ses syndicats adhérents, le SMMAR est en effet le garant de la cohérence des actions au niveau des affluents de l'Aude sur sa partie domaniale, mais pas du fleuve en lui-même. Il apparaît ainsi opportun de prévoir la mise en place d'un gestionnaire unique à même de garantir une cohérence des interventions et une approche intégrée sur l'axe Aude, en considérant le bassin versant dans son intégralité. Si le SMMAR prend en charge le DPF, il devra prendre la totalité de la compétence GEMAPI pour garantir auprès des EPCI la cohérence des actions vis-à-vis des cours d'eau non domaniaux. Dans la perspective d'un transfert effectif de gestion ou de propriété, l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel doit être envisagée, sur la base d'un état des lieux élargi au-delà de la simple notion de libre écoulement (morphologie, ZH, ripisylve, ...).

BP 2023 prévisionnel : 70 000 €

Au-delà du présent plan d'actions,

Le SMMAR apporte Assistance technique, administrative, juridique et financière des structures adhérentes par le réseau de techniciens et la direction du SMMAR

ASSISTANCE TECHNIQUE :

- Des syndicats adhérents dans la mise en œuvre du CBV et du PAPI (montage des dossiers de demande de programmation et de subvention)
- Des syndicats adhérents dans le suivi de toutes les opérations d'études et de travaux en cours

- Du Département dans l'animation du schéma directeur de valorisation de l'eau brute agricole et d'adaptation au changement climatique.
- Une assistance des communes pour l'élaboration et l'actualisation des PCS
- Une assistance des communes pour la pose des repères de crues

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE :

- Conseil auprès des adhérents dans la mise en œuvre des programmes d'actions
- Interface avec les services de l'ETAT, de la Région, les prestataires, les élus, les agents des syndicats adhérents et le Département
- Une assistance des Syndicats de Rivières

ASSISTANCE FINANCIERE :

- Centralisation des dossiers de demandes de subventions
- Pilotage du CD GEMAPI
- Coordination avec les financeurs et les maîtres d'ouvrage

LES RECETTES

LES CONTRIBUTIONS 1 610 000 €

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

En 2023, la contribution financière globale (participation statutaires et participation spécifique) des syndicats adhérents est de 1 115 000 € soit une augmentation de 50 000 € (pour rappel en 2022 : 1 065 000 €)

La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €.

LES SUBVENTIONS 1 167 255.87 €

- Les études et actions PAPI, hors PAPI et CBV sont financées en moyenne à 80% (Feder, Etat, Région, Département de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) ;

974 488.18 € en fonctionnement et 192 767.69 € en recettes d'investissement

- L'animation assurée par les agents du SMMAR ainsi que les postes de techniciens et coordonnateurs bénéficient de financements variables entre 0% et 80% (Feder, Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région), soit : 774 057 €

- Le Département de l'Aude attribue une subvention sur l'investissement.

Montant les années précédentes 50 000 €. Une demande a été faite à hauteur de 75 000 € cette année 2023.

AUTRES RECETTES 37 741.98 €

- le FCTVA (N-2) en section d'investissement et en 2023 modification du mode de perception du FCTVA 23 095.98 €

- remboursement participatif du loyer et frais de ménage des locaux de Thézan 4 643 €

- régularisation Prélèvement à la source : 3 €LES OPERATIONS D'ORDRES :

Fonctionnement : 37 763.08 €

Investissement : 159 635.17 €

PREVISION BUDGET 2023				
	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Etudes 2023	1 131 511,00 €	360 498 €	974 488,18 €	192 767,69 €
Chap.65 Informatique	51 570,00 €			
Charges à caractère général	330 255,58 €			
sous-total chap.011	381 405.58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap.012 - Personnels	1 870 971,42 €		774 057,00 €	
Chap.65 - Elus + COS	64 025,58 €			
7588- SIE - PAS	3,00 €		3,00 €	
Sous total personnel / élus	1 935 000,00 €	0,00 €	774 060,00 €	0,00 €
Chap.66- Charges financiers	8 138,00 €			
c/67 - Titres annulés Ex. précédent	14 107,00 €			
Autres charges investissement.		136 582,74 €		
Participation statutaire CD11			495 000,00 €	75 000,00 €
Participation statutaire Syndicats			495 000,00 €	
Contribution forfaitaire Syndicats			620 000,00 €	
FCTVA				23 095,98 €
c/70878 - Rbst loyers THEZAN			4 643,00 €	
sous-Total OPERATIONS REELLES	3 470 731,58 €	497 080,33 €	3 363 191,18 €	290 863,67 €
Déficit / Excédent N-1 INVT à mettre au R001				
<i>Virement du Fonct à l'Inv</i>				0,00 €
<i>Virement au c/1068 (RI)</i>				
<i>Excédent reporté au R002 (RF) R001 (RI)</i>			229 412,49 €	84 344,57 €
TOTAL	3 470 731,58 €	497 080,33 €	3 592 603,67 €	375 208,24 €
Opérations d'ordres - Amortissement	159 635,17 €			159 635,17 €
Subv. d'inv transférées		37 763,08 €	37 763,08 €	0,00 €
sous-Total OPERATIONS D'ORDRES	159 635,17 €	37 763,08 €	37 763,08 €	159 635,17 €
TOTAL	3 630 366,75 €	534 843,41 €	3 630 366,75 €	534 843,41 €
total DEPENSES / RECETTES	4 165 210,16		4 165 210,16	

Le comité ouï l'exposé et approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023.

7. Subvention au COS 2023

Le Président propose d'allouer une subvention annuelle équivalente à 2% de la masse salariale soit 38 080.70 € pour 2023.

M le Président précise que le pourcentage est le même que l'année précédente.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé et à l'unanimité des voix, approuve l'allocation d'une subvention annuelle équivalente à 2% de la masse salariale soit pour l'année 2023 un montant de 38 080,70 € ;

8. Bilan du plan de formation 2022 et adoption du plan de formation 2023

Bilan du plan de formation de 2022 :

Sur l'année 2022, 21 agents ont bénéficiés de jours de formation.

Sur 267 jours planifiés 112 jours ont été réalisés :

- 20 Jours au titre de la formation d'intégration
- 92 Jours au titre de la formation de professionnalisation tout au long de la carrière.

80 jours ont été reportés sur 2023.

Les 77 jours non réalisés sont en grande partie dû au fait que le CNFPT a annulé ou refusé ses formations.

Le total des montants payés à des organismes de formation extérieurs s'élève à 10 018 euros.

Plan de formation 2023 :

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique Paritaire.

Le plan de formation rassemble l'ensemble des dispositifs (VAE, bilans de compétences, ...) et des formations à mener, dans l'intérêt d'un service public plus efficace.

La collectivité engagée dans un plan de formation engrange de nombreux bénéfices : meilleure anticipation des besoins, meilleure adaptation du contenu des stages, diffusion plus large des compétences, etc.

Cette démarche globale de gestion des ressources humaines permet de maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public ; de cibler et anticiper les besoins en termes de compétences ; de fédérer les forces – agent.e.s, élu.e.s, encadrement, représentant.e.s des personnels – autour d'objectifs communs, et de bâtir un programme de stages cohérent sur la durée.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Le Président propose à l'assemblée de valider le plan de formation, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial.

Le Comité Syndical oui l'exposé et approuve à l'unanimité le plan de formation 2023.

9. Modification du tableau des effectifs

Le Président propose une modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste au grade d'ingénieur Hors classe de la Directrice Technique Ingénieur Principal. (Avancement à l'ancienneté)

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme décrite ci-dessus.

10. Approbation de l'aide à l'investissement 2023 du Conseil Départemental de l'Aude

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des dépenses d'investissement diverses telles que véhicules, matériel informatique, logiciel pour le développement d'outils informatiques et d'applications développées par le SMMAR.

Cette année, et suite au déménagement dans de nouveaux locaux, l'aide financière du Département servira également aux dépenses de mobilier et d'équipement divers pour permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales et d'accueillir au mieux élus, partenaires et public.

Le Président précise que :

- la demande porte sur l'année 2023
- le montant global de dépenses est de 93 750 € HT
- l'aide est plafonnée à 75 000 €

Il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aude ainsi que de valider le plan de financement proposé :

Financeurs	Assiette Eligible en €HT	% Subv.	Total
DEPARTEMENT DE L'AUDE	125 000 €	80%	100 000 €
AUTOFINANCEMENT	125 000 €	20%	25 000 €
TOTAL			125 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix autorise le Président à solliciter une aide financière pour le dossier « Aide à l'investissement du Département de l'Aude – année 2023 » et approuve le plan de financement du dossier « Aide à l'investissement du Département de l'Aude – année 2023 » porté par le SMMAR, à savoir : 80% Département de l'Aude et 20% d'autofinancement pour un coût éligible de 125 000 € HT ;

11. Approbation des plans de financement

Accompagnement à la veille et alerte du suivi hydrométrique sur le périmètre de compétence du SMMAR et les Citadelles du Vertiges – 2023 à 2025

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention, inscrit au PAPI 3, dans le cadre de l'axe 3 : Aide à la gestion de crise.

Il s'agit de poursuivre les actions d'aide à la décision dans le cadre de la gestion de crise par un appui d'expertise et de conseil en matière de prévision et de vigilance météo et hydrométéorologique mais également dans le cadre des tests de procédures de crise inondation propre au SMMAR, au SDIS11 et au CD11.

Pour rappel, l'accompagnement à la veille, l'alerte et au suivi hydrométéorologique porté par le SMMAR couvre l'ensemble des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu et du Département de l'Aude.

Ce nouveau dossier de demande de subvention, portant sur 3 ans, inclura pour le compte du Département, les communes inscrites au projet « Les citadelles du vertige » sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : Lastours, Carcassonne, Termes, Tuchan, Duilhac-sous-Peyrepertuse, Cucugnan, Puilaurens, Monségur.

Ce dispositif est mis à disposition des partenaires associés du SMMAR, à savoir le SDIS11 et le CD11.

Le Président précise que la demande de subvention porte sur les années 2023-2024-2025 pour un montant global de dépenses de 230 600 € TTC.

Il convient d'approuver la proposition ci-dessus, ainsi que le plan de financement proposé et d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès des financeurs :

Financeurs	Assiette Eligible en € TTC	% Subv.	Total
DEPARTEMENT DE L'AUDE	230 600 €	47.346 %	109 180.00 €
ASSOCIATION MISSION PATRIMOINE MONDIAL	230 600 €	6.635 %	15 300.00 €
AUTOFINANCEMENT	230 600 €	46.019%	106 120.00 €
TOTAL			230 600.00 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et approuve à l'unanimité, le plan de financement du dossier : *Accompagnement à la veille et alerte du suivi hydrométrique sur le périmètre de compétence du SMMAR et les Citadelles du Vertiges – 2023 à 2025*

12. Approbation de l'acte d'engagement avec l'Union des ASA Aude Médiante

Le président propose à l'assemblée l'acte d'engagement avec l'Union des ASA de l'Aude Médiante, pour la mise à disposition des données cartographiques et alpha numériques.

Objectif : Réalisation d'une cartographie des acteurs de l'eau dans le département de l'Aude.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cet acte d'engagement.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, autorise le président à signer cet acte d'engagement.

13. Approbation de la convention du projet pédagogique avec le lycée Charlemagne

Dans le cadre du Module M56 "Gestion de projet de gestion, de valorisation et de préservation de la nature", les étudiants de BTSA GPN réalisent une action pédagogique avec le Syndicat Orbieu-Jourres.

Le projet permettra d'établir un suivi pluriannuel de l'évolution du site à partir d'inventaires naturalistes sur la partie humide du site du bassin écreteur de crues de la Fontintruze à Fabrezan.

Le Syndicats Orbieu Jourres et le SMMAR contribueront par cette action à la formation professionnelle des étudiants.

Le SMMAR contribuera plus particulièrement, par l'intermédiaire de ses techniciens de rivière, à l'accompagnement des étudiants sur le terrain et à leur bonne compréhension du contexte d'intégration de leur mission.

Aucun crédit de ne sera engagé pour la mise en œuvre de cette convention.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix approuve le conventionnement entre le syndicat Orbieu Jourres, le lycée Charlemagne et le SMMAR et autorise le Président à signer cette convention.

14. Questions diverses

Dates à retenir :

26 mai 2023 : inauguration des travaux hydromorphologiques de la Berre sur le site de Gléon et travaux de l'ancien barrage à clapet de Pezens et fresqu'haie

29 juin 2023 : comité + signature PAPI et inauguration locaux

M le Président informe que le GIP pour la gestion de la ressource en eau n'a toujours pas été créé.

Il précise que la gouvernance a été ouverte aux EPCI qui en avait fait la demande, mais déplore la position de l'ASA Aude Médiane qui refuse d'en faire partie.

En ce qui concerne le DPF, l'Etat ne s'est toujours pas manifesté sur l'éventuellement expérimentation par le SMMAR.

M GUICHOU souhaiterait que les services de l'Etat se positionne avant le prochain comité syndical.

M le Président précise que des EPTB ont déjà la gestion de certain fleuve comme l'EPTB Hérault.

M CLUZEL, Chargé de mission Ressource en eau précise que la gestion de DPF a été mise en œuvre dans certain EPTB depuis plus ou moins longtemps et avec plus ou moins de réussite selon les secteurs.

Mme BOYER, demande si M. le Préfet a pris un arrêté de restriction concernant la ressource en eau.

M FAURAN s'inquiète de la situation et se demande comment seront éteint les incendies s'il n'y a plus d'eau cet été.

M CLUZEL informe que sur le Bassin versant, M le Préfet a pris un arrêté de vigilance. Il s'agit du 1^{er} stade d'alerte. Les stades suivants sont la vigilance/ l'alerte / l'alerte renforcée/ la crise.

L'arrêté de vigilance appelle à la responsabilité de chacun. Les débits de ce jour sont comparables une journée de fin juin.

M le Président informe de son choix en tant que Maire de ne pas fleurir la commune.

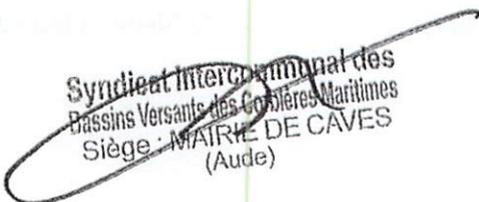
M FERNANDEZ attire l'attention sur l'avenir dans la gestion quantitative. L'an dernier la situation a été difficile et cette année le sera plus encore. La priorité est l'approvisionnement en eau potable.

Mme BOYER trouve aberrant que l'achat de fleurs dans les jardinerie soit autorisé, alors que la situation va se compliquer dans les prochaines semaines.

M le Président informe que la mairie de Montpellier a mis en place une tarification progressive de l'eau en fonction de la consommation.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 11h10.

M Jean Paul FAURAN
Secrétaire de séance
Président du SIAH Corbières
Maritimes


Syndicat Intercommunal des
Bassins Versants des Corbières Maritimes
Siège : MAIRIE DE CAVES
(Aude)

M Eric MÉNASSI
Président du SMMAR EPTB Aude

